

## LIAUCOUS – MOSTUEJOULS

DIRECTION DROIT DES SOLS  
SEPTEMBRE 2023

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION U7  
EN DATE DU 8 FEVRIER 2023 APPROUVANT LA  
CESSION PAR LA VILLE DE GENNEVILLIERS D'UN BIEN  
REFERENCE « GITE 4 ET 5 » SITUE A LIAUCOUS – MOSTUEJOULS  
(12720) – PARCELLE CADASTREE SECTION E N°824 ET 823P  
D'UNE SURFACE CADASTRALE D'ENVIRON 78 M<sup>2</sup>, AU  
PROFIT DE L'INDIVISION MARCHETTI DE ROSSI,  
EN VUE DE LA DESAFFECTATION ET DU  
DECLASSEMENT DE CE MEME BIEN.**

